

# Avis public d'élection

Municipalité

POINTE-A-LA-CROIX

Scrutin du

2017 11 05  
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

POINTE-A-LA-CROIX

Municipalité

par CLAUDE AUDET, que :  
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRE  
Conseillers (ères) postes 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 25 au 2017 10 06 Excepté les 27, 28 et 29 septembre  
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h 30</u> à : <u>11 h</u>	De : <u>14 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h 30</u> à : <u>11 h</u>	De : <u>14 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h 30</u> à : <u>11 h</u>	De : <u>14 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h 30</u> à : <u>11 h</u>	De : <u>14 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h 30</u> à : <u>11 h</u>	De : <u>14 h</u> à : <u>15 h 30</u>

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.  
année mois jour

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017 11 05 de 10 h à 20 h  
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29 de 12 h à 20 h  
année mois jour

- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Lise Poirier
- j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : n/a

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : 139 boul. Interprovincial  
Pointe-à-la-Croix  
418 788-2011  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à \_\_\_\_\_, le

2017 09 22  
année mois jour

Claude Audet  
Municipalité

Président d'élection